

NATURE DES TERRAINS	Epaisseur mètres	Profondeur atteinte	Observations
Couche ? Charbon.	0,11	1129,03	
Shiste charbonneux	0,07	1129,10	
Charbon.	0,10	1129,20	
Schiste charbonneux.	0,08	1129,28	
Charbon.	0,05	1129,33	
Schiste charbonneux.	0,42	1129,75	Mat. vol. 18,38 %.
Charbon.	0,10	1129,85	Cendres 7,80 %.

[Les intercalations de schiste charbonneux sont à rayure grise et bistre. Pyrite terne, bandes carbonatées. *Ulodendron ophirus*, *Aulacopteris* sp., *Cordaites* sp., *Calamites* sp.]

MUR schisteux gris avec radicelles (*Stigmaria*) passant vers 1130^m,50 à un schiste grossier, gris, micacé (de 1131 mètres à 1132 mètres), avec petits nodules carbonatés. Puis 1 mètre de grès gris, parfois du quartzite (*gunnister*) avec débris de plantes charbonneuses; diaclose à 75°. Puis schiste gris, compact, zonaire avec débris de plantes

3,15 1133,00

Schiste de toit de 1133 mètres à 1134 mètres, avec *Calamites* très abondants. *Asterophyllites grandis*, *Lepidodendron obovatum*, *Lepidostrobus variabilis*, feuilles de *Lepidodendron*. *Calamites* sp. abondant à la partie inférieure. Puis schiste charbonneux, suivi de schiste avec *Stigmaria*, d'un petit banc de grès ou quartzite (0^m,30) et de schiste gris grossier, radicelles de MUR. *Radicites capillacea*, *Calamites* sp. Vers le bas, la roche est zonaire

2,80 1135,80

Schiste grossier zonaire avec quelques nodules carbonatés. Diacloses : 80°
(Profondeur vérifiée : 1138^m,57.)

1,36 1137,16

FIN DU SONDAGE.

DIVERS

Fondation George Montefiore

PRIX TRIENNAL

ARTICLE PREMIER. — Un prix dont le montant est constitué par les intérêts accumulés d'un capital de 150,000 francs de rente belge à 3 p. c., est décerné tous les trois ans, à la suite d'un concours international, au meilleur travail original présenté sur l'avancement scientifique et sur les progrès dans les applications techniques de l'électricité dans tous les domaines, à l'exclusion des ouvrages de vulgarisation ou de simple compilation.

ART. 2. — Le prix porte le nom de *Fondation George Montefiore*.

ART. 3. — Sont seuls admis au concours les travaux présentés pendant les trois années qui précèdent la réunion du jury. Ils doivent être rédigés en français ou en anglais et peuvent être imprimés ou manuscrits. Toutefois, les manuscrits doivent être dactylographiés et, dans tous les cas, le jury peut en décider l'impression.

ART. 4. — Le jury est formé de dix ingénieurs électriciens, dont cinq belges et cinq étrangers, sous la présidence du professeur-directeur de l'Institut électrotechnique Montefiore, lequel est de droit un des délégués belges.

Sauf les exceptions stipulées par le fondateur, ceux-ci ne peuvent être choisis en dehors des porteurs du diplôme de l'Institut électrotechnique Montefiore.

ART. 5. — Par une majorité de quatre cinquièmes dans chacune des deux sections, étrangers et nationaux (lesquels doivent, à cet effet, voter séparément), le prix peut être exceptionnellement divisé.

A la même majorité, le jury peut accorder un tiers du disponible, au maximum, pour une découverte capitale, à une personne n'ayant pas pris part au concours ou à un travail qui, sans rentrer complètement dans le programme, montre une idée neuve pouvant avoir des développements importants dans le domaine de l'électricité.

ART. 6. — Dans le cas où le prix n'est pas attribué ou si le jury n'attribue qu'un prix partiel, toute la somme rendue ainsi disponible est ajoutée au prix de la période triennale suivante.

ART. 7. — Les travaux dactylographiés peuvent être signés ou anonymes. Est réputé anonyme tout travail qui n'est pas revêtu de la signature lisible et de l'adresse complète de l'auteur.

Les travaux anonymes doivent porter une devise, répétée à l'extérieur d'un pli cacheté joint à l'envoi; à l'intérieur de ce pli, le nom, le prénom, la signature et le domicile de l'auteur seront inscrits lisiblement.

ART. 8. — Tous les travaux, qu'ils soient imprimés ou dactylographiés, sont à produire en douze exemplaires; ils doivent être adressés franco à M. le secrétaire-archiviste de la *Fondation George Montefiore*, à l'hôtel de l'Association, rue Saint-Gilles, 31, Liège (Belgique).

Le secrétaire-archiviste accuse réception des envois aux auteurs ou expéditeurs qui se sont fait connaître.

ART. 9. — Les travaux dont le jury a décidé l'impression sont publiés au *Bulletin de l'Association des Ingénieurs électriciens sortis de l'Institut électrotechnique Montefiore*. De cette publication ne résulte pour les auteurs ni charge de frais, ni ouverture à leur profit de droits quelconques. Il leur est néanmoins attribué, à titre gracieux, vingt-cinq tirés à part.

Pour cette publication, les textes anglais peuvent être traduits en français par les soins de l'Association.

Concours de 1926 reporté exceptionnellement à 1927.

Le montant du prix à décerner est de vingt mille cinq cents francs.

La date extrême pour la réception des travaux à soumettre au jury est fixée au 30 avril 1927.

Les travaux présentés porteront en tête du texte et d'une manière bien apparente la mention : « Travail soumis au concours de la Fondation George Montefiore, session de 1923-1926 ».

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION
DES INGÉNIEURS ÉLECTRICIENS
SORTIS DE L'INSTITUT ÉLECTROTECHNIQUE MONTEFIORE :

Le Secrétaire Général,
L. CALMEAU.

Le Président,
Omer DE BAST.

VI^e Congrès de Chimie Industrielle

La Société de Chimie Industrielle de France organise cette année à Bruxelles, pour le 27 septembre, son congrès annuel.

La Société de Chimie Industrielle groupe actuellement en France un nombre considérable de personnalités de premier plan dans l'industrie chimique, et elle possède dans les pays de langue française de très nombreux adhérents.

Ses congrès annuels prennent chaque année une importance de plus en plus grande, tant par le nombre de communications scientifiques et industrielles qui y sont faites, que par la valeur des conférenciers.

Cette année, la Société de Chimie Industrielle a fait appel au concours des sociétés techniques et scientifiques belges pour organiser ce congrès à Bruxelles : La Fédération des Industries Chimiques, sous la Présidence de M. Dallemagne, s'est chargée de réunir autour d'elle les nombreuses sociétés qui ont déjà apporté leur collaboration, et d'assumer l'organisation de cette importante manifestation.

Le Congrès, qui sera spécialement orienté vers les industries chimiques les plus importantes en Belgique, aura pour conséquence de contribuer au perfectionnement de nos méthodes de travail, et de donner en même temps aux savants et aux industriels étrangers une idée exacte de l'importance de nos industries.

Pour les industriels belges, ce congrès marquera une date importante, car il leur fournira une occasion exceptionnelle de se faire mieux connaître à l'étranger, et faire apprécier davantage leurs ressources et leurs possibilités de fabrication.

Les administrations et les sociétés suivantes ont, dès à présent, accordé leur patronage au Congrès :

Le ministère de la Défense Nationale,
Le ministère des Sciences et des Arts,
Le ministère de l'Agriculture,
Le ministère de l'Industrie et du Travail,
Le ministère des Colonies,
Le ministère des Affaires Economiques,
La Ville de Bruxelles,
Le Comité national belge de Chimie,